

# La culture, secteur méprisé pendant la pandémie : retour sur le concert interdit du 14 février 2021

■ Quentin Dujardin, guitariste ■

*Le secteur culturel a payé un lourd tribut aux mesures sanitaires les théâtres, les cinémas, les salles de concert ont dû baisser les volets des mois durant. Le 14 février 2021, alors que les concerts étaient interdits par le gouvernement, le guitariste Quentin Dujardin se produisait dans l'église de Crupet, entre Namur et Dinant. Une action « coup de poing » pour démontrer l'incohérence et l'injustice des mesures en place qui autorisaient au même moment, à certaines conditions, les messes et autres réunions religieuses ou philosophiques. La Ligue des droits humains avait introduit une action en justice pour contester la légalité des mesures anti-Covid. Quentin Dujardin s'était joint à cette procédure pour dénoncer une violation du principe d'égalité et de non-discrimination. La cour d'appel de Bruxelles lui a donné raison. Quentin Dujardin revient sur cette action de désobéissance civile dans cette carte blanche.*

## La défense de notre liberté d'expression

Grandir dans la vision d'un père avocat puis devenu magistrat m'a certainement apporté cette construction d'un esprit loyal dans ses combats. D'un côté, la défense du ou de la citoyen-ne ou d'une société, de l'autre l'autorité. Par ailleurs, j'ai très vite ressenti cette envie de soulever des montagnes là où l'on installe l'ignorance, là où l'on génère la persécution sous quelque forme que ce soit. Ma guitare a toujours été mon meilleur outil pour plaider la richesse d'une pensée différente, le respect de l'autre ou plus globalement la défense de notre liberté d'expression. C'est précisément cette dernière qui semble avoir atteint des sommets ces derniers temps.

Choisir de voir le monde en musique vous apporte un silence, un recul nécessaire. En temps de pandémie, cette liberté quotidienne pratiquée par l'artiste est aussi une prise de risque certaine face à cette pensée hygiéniste grandissante ; elle-même engendrant la

discrimination. Si cette crise a en effet révélé un nouveau concept, il s'agit bien de l'abandon de la norme pour s'engager sur le chemin de la banalisation des discriminations à tous les étages, notamment celui du monde de la culture. Une forme d'hystérie collective qui tend à éteindre nos droits humains et laissant place à une angoisse citoyenne légitime face à cette asthénie de la vie démocratique.



CONCERT INTERDIT DE QUENTIN DUJARDIN  
Crupet, février 2021 - ©Pierre Schonbrodt

Je pensais ainsi que monter sur une scène se résumait à partager du beau. Cristalliser une inspiration et la transformer en onde sonore. Le 14 février 2021 a définitivement mis un point final à cette vision que j'avais de l'artiste et de ce que le monde attend de lui. Ce concert interdit par l'autorité en l'église de Crupet m'a ouvert les yeux à bien des égards. Une année entière plongée dans l'ignorance la plus totale de notre liberté d'expression : un amoncellement d'absurdités qui m'a rendu spectateur comme l'ensemble de notre société face à ce nouveau mécanisme générateur de discriminations.

### Liberté de culte versus liberté d'expression

Le 12 mars 2021, à la question de la juge du tribunal de première instance aux avocats de l'État d'urgence: «Les experts du GEMS peuvent-ils apporter une preuve tangible ou une étude scientifique qui prouve que Mr Dujardin est plus contaminant qu'un prêtre?», ces derniers ont bien été embêtés d'y répondre. Cependant, ils ont été convaincus de faire valoir cette différence de proportionnalité entre *liberté de culte* et *liberté d'expression* alors même que l'article 19 de notre Constitution place ces deux libertés sur pied d'égalité. Moi qui croyais que nos lois et nos libertés étaient garanties par l'État de

droit.... Enfin, pour définitivement enfoncer ce coup de hache dans le dos des artistes, ces mêmes avocats de l'État belge ont complété leur sémantique en ajoutant que la *liberté d'expression* n'englobe pas le principe de liberté *artistique*. À ce moment précis, j'ai définitivement assimilé cette volonté de mépris de l'état d'urgence envers le monde artistique et le monde culturel en général. Au-delà de la discrimination, il s'agit bien d'exclusion qui attend les artistes au prochain tournant. Heureusement, la cour d'appel de Bruxelles ne sera pas dupe de cette vision nauséabonde de notre liberté artistique imposée par l'état d'urgence. Nous obtiendrons ainsi gain de cause le 27 avril 2021 avec mon avocat, Me Englebert. Et j'aurai entre temps donné plus de 80 concerts pour 15 personnes permettant à plus de 1 000 spectateur·rice·s de revivre l'émerveillement d'un simple concert mais aussi d'apaiser leur sentiment de révolte devant tant d'amateurisme de gestion politique !

Ne nous mentons pas, la réalité actuelle est que notre démocratie est en léthargie profonde et que notre Parlement émerge tout doucement de son sommeil profond pour se réveiller du pied gauche avec cette loi «pandémie» qu'il vient de promulguer malgré les nombreuses dérives potentielles qu'elle représente... Mais il fallait bien mettre le holà! Arrêter cette hémorragie des pleins pouvoirs dans les mains d'un exécutif devenu inarrêtable. Il s'agissait également de calmer ces quelques personnages imbus qui ont émergé dans les médias de façon opulente et disproportionnée quant à l'exercice du pouvoir. Les dégâts provoqués en une seule année ont conduit la culture à une destruction de son activité économique de 99 %. Cette parole unique de quelques-un·e·s qu'ils et elles soient expert·e·s ou politiques les mènera à se vautrer dans cet exercice auquel ils et elles ont pris goût. Les en déloger pour ramener le chemin du débat et réactiver ce Parlement ne semble guère leur plaire en réalité car l'accès à la parole médiatique, aux certitudes des chiffres les grisent. Et quelle fascination pour ces chiffres durant ces différentes plaidoiries auxquelles j'ai pu assister !

Notre accès à la démocratie se résumerait-il aujourd'hui à la seule et unique vision d'une analyse scientifique? Où sont passé·e·s les penseur·se·s, philosophes, sociologues, poètes·ses et autres acteur·e·s de la vitalité de nos démocraties ?

Seul, le monde de la science exerce aujourd'hui ce nouveau super pouvoir que le monde politique à la fois lui offre et lui envie chaque jour. Il dessine subtilement le champ restreint d'une nouvelle

forme de domination où tout exercice démocratique complet se voit dangereusement balayé entraînant dans sa chute nos droits humains les plus fondamentaux.

Pour avoir touché personnellement à ce cercle très fermé de la parole politique entendue depuis le 14 février 2021 et l'intérêt subit des médias pour ma personne depuis ce jour, il m'est apparu très aisé dans l'analyse de ce petit monde d'installer un bruit, une émotion, une peur. C'est en fait un jeu aisé que de jouer l'ascenseur émotionnel avec le ou la citoyen·ne. Ma réalité d'artiste, elle, se nourrit hors de tout lobby pour activer une vision vierge de tout parti.

### Questionner le monde politique

Et c'est bien cette place privilégiée de l'artiste qui questionne distinctement le monde politique devant cette marginalisation de notre Parlement. Elle met en lumière un manque cruel de courage pour affronter une vision claire plutôt que de s'engluer à vouloir crédibiliser un fatras sans fin, une source ubuesque d'informations entretenues en continu par un État qui doit accepter de vivre aujourd'hui avec une loi « pandémie » discriminante à bien des égards.

Le monde politique contribuerait-il à construire chaque jour l'assujettissement de notre perspective démocratique à l'unique prisme scientifique? Comment appeler cela autrement si ce n'est un simple glissement vers une nouvelle forme totalitaire?

À la rédaction de ce texte à propos de l'État des droits humains en Belgique en 2021, on ne peut que constater que nous vivons dans un monde préoccupant où l'éducation à la chose politique, aux principes fondamentaux de démocratie, à la compréhension et l'accès à la justice sont des vides béants qui s'amplifient avec les générations qui passent. Je plaide pour un travail intelligent de remise en lien de toutes ces questions au sein des écoles et de nos jeunes pour semer des graines de citoyen·ne·s conscient·e·s, actif·ve·s et créatif·ve·s quant à la défense de notre liberté d'expression. Car la culture est un espace d'émancipation, de liens positifs et de vivre ensemble. Le baromètre certain de la bonne santé de nos démocraties.

Aujourd'hui, je poursuis mon métier d'artiste comme beaucoup d'autres avec courage pour protéger cet édifice lourdement fissuré et rêve d'une pratique de l'art généralisée et intégrée dès le plus jeune âge.